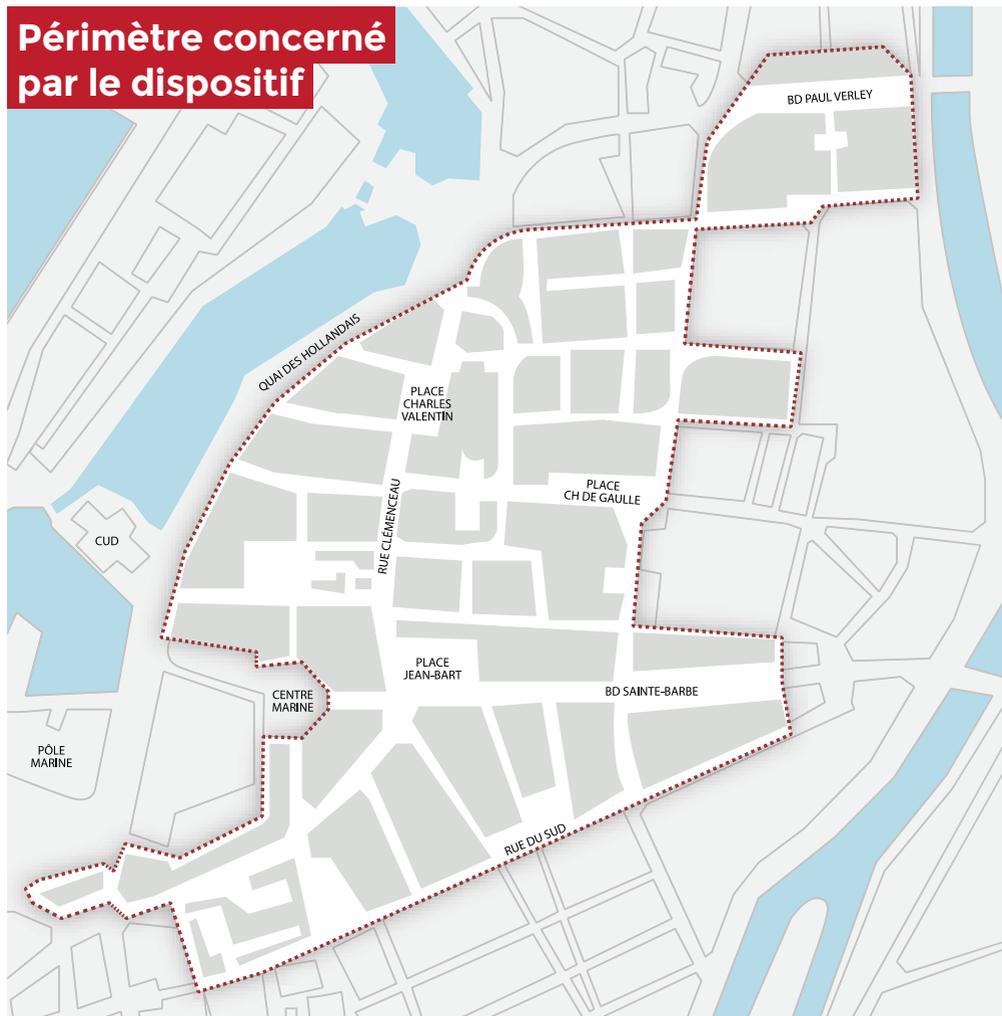


Périmètre concerné par le dispositif



La Communauté urbaine de Dunkerque a missionné la société **URBANIS** pour vous conseiller et vous renseigner gratuitement :
03 62 26 32 49 opahrudunkerque@urbanis.fr

RENCONTREZ URBANIS :
Tous les mercredis de 9h30 à 12h30
dans les locaux de la CUD (rue du Pertuis de la Marine à Dunkerque).

MarineCom - Dunkerque - Cartographie : Urbanis - Photos : ©23RF



Face au vieillissement et à la perte d'autonomie, la réalisation de travaux d'adaptation peut se révéler avantageuse pour faciliter l'usage de votre logement en toute sécurité, et vous permettre de rester le plus longtemps possible à domicile.

MIEUX VIVRE CHEZ SOI

TRAVAUX D'ADAPTATION AU VIEILLISSEMENT ET / OU À LA PERTE D'AUTONOMIE

RÉNOV' COEUR DE VILLE

2021 - 2026
OPÉRATION PROGRAMMÉE
D'AMÉLIORATION
DE L'HABITAT ET DE
RENOUVELLEMENT URBAIN
DU CENTRE-VILLE
DE DUNKERQUE

Dunkerque
Grand Littoral
COMMUNAUTÉ URBAINE

Vous êtes propriétaire d'un logement dans le centre-ville de Dunkerque et souhaitez réaliser des travaux d'adaptation de votre logement et/ou au sein de votre copropriété afin de vous sentir bien et en sécurité chez vous ?

Vous pouvez bénéficier d'aides publiques et d'un accompagnement gratuit dans le cadre de l'opération Rénov' Cœur de Ville mise en œuvre par la Communauté urbaine de Dunkerque.

La Communauté urbaine de Dunkerque a missionné l'opérateur URBANIS pour conseiller et accompagner gratuitement les propriétaires occupants ou bailleurs et les syndicats de copropriétaires du centre-ville de Dunkerque dans leur projet de travaux d'amélioration de l'habitat (rénovation énergétique, réhabilitation, accessibilité).

Les **+** de Rénov' Cœur de Ville

Un accompagnement complet, personnalisé et gratuit proposé par URBANIS, l'opérateur de la Communauté urbaine de Dunkerque, qui comprend :

- des conseils techniques neutres pour vous accompagner à réaliser vos travaux,
- un appui administratif pour vous aider dans vos démarches,
- des aides financières pour alléger votre facture.

Pour quels travaux ?

Les travaux qui vous facilitent la vie au quotidien peuvent faire l'objet de subventions : remplacement d'une baignoire par une douche de plain-pied, pose de barres d'appui, installation de WC surélevés, de volets roulants électriques, d'un monte-escalier, d'une rampe d'accès extérieure, élargissement d'une porte intérieure, motorisation de portail, etc.

Selon quelles conditions ?

- Vous êtes propriétaire et occupez votre logement ou vous êtes locataire et avez l'accord de votre propriétaire pour réaliser des travaux.
- Vous êtes en perte d'autonomie ou en situation de handicap.
- Vos travaux doivent être réalisés par des professionnels du bâtiment.

Exemple de projet

Une personne de 84 ans, au revenu fiscal de référence de 14 000 €, souhaite remplacer sa baignoire par une douche de plain-pied avec barre d'appui et remplacer le lavabo par un meuble vasque pour un montant total de 7 000 € TTC.



PLAN DE FINANCEMENT*

Subvention de l'Agence nationale de l'habitat (Anah)	2 900 euros
Subvention de la caisse de retraite	2 000 euros
Subvention de la Communauté urbaine de Dunkerque	1 166 euros
Total des aides	6 066 euros (soit 86 % de subventions)

* Plan de financement élaboré sur la base des dispositifs en vigueur au 01/01/2023